



C.D du Statut de l'arbitrage

Réunion du 16 septembre 2021

Toutes les décisions publiées dans ce procès-verbal tiennent lieu de **NOTIFICATION OFFICIELLE aux CLUBS et aux ARBITRES.**

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel du district de Charente Maritime, dans les conditions de délai (7 jours à partir de la parution de procès-verbal) et conformément aux dispositions de l'article 103 des règlements généraux de LCO.

Les droits d'examens en appel (80 euros) seront prélevés.

Président : M. DECHAUX Jean-François.

Membres présents : MM. BALAGEAS Bernard, MARCHAL Sylvain, MOQUAY Jacques.

Excusés : MM. BOISSINOT Paul, CASACARINO Georges, COPERTINO Nicolas.

Invité : M. SONNALLY Claude (secrétaire Général).

- **Dossier BRET Grégory** (2547735586) : Demande de rattachement au club TONNAY-CHARENTE/LUSSANT (582344) **ACCORDÉE**. Le club de BURIE (546127) n'ayant plus d'équipe senior dans le championnat à 11.

Instruction du dossier : 34 euros seront débités au club TONNAY-CHARENTE/LUSSANT

- **Dossier COURTILLIER Franck** (1182430181) : Démission du club de ST PORCHAIRE/CORME ROYAL (581870) pour raisons personnelles **ACCORDÉE**. Demande de rattachement au club se ST GEORGE DES COTEAUX (531747). Aucun motif au regard des Statuts de l'Arbitrage ne permet d'accorder ce rattachement, M. COURTILLIER Franck sera indépendant pendant les saisons 2021/2022 et 2022/2023.

Instruction du dossier : 34 euros seront débités au club de ST GEORGES DES COTEAUX.

- **Dossier HURTAUD Edmond** (1190025641) : Demande d'année sabbatique pour la saison 2021/2022 **ACCORDÉE**.

-

Instruction du dossier : 34 euros seront débités au club de FOURAS (553794).

- **Dossier PESTEL Louis** (2547014597) : Demande d'année sabbatique pour la saison 2021/2022 **ACCORDÉE**.

Instruction du dossier : 34 euros seront débités au club de ESAB 96 (546419).

Le Président

Jean-François DECHAUX

Le Secrétaire

Bernard BALLAGEAS